



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique culturelle

Question écrite n° 3779

Texte de la question

M. Jean de Gaulle remercie Mme le ministre de la culture et de la communication de lui préciser les suites qu'elle entend éventuellement donner aux travaux de la commission de réflexion sur la refondation de la politique culturelle, réunie à l'initiative de son prédécesseur. Il lui demande, notamment, de lui indiquer les réponses qu'elle souhaite apporter à la nécessité de renforcer le caractère interministériel de la politique culturelle et son sentiment quant aux missions qui pourraient être confiées à un comité interministériel des affaires culturelles, présidé par le Premier ministre. Il l'invite, également, à lui faire part de ses intentions quant à la déconcentration de ses services et au renforcement d'une politique contractuelle entre l'Etat et les collectivités locales dans ce domaine.

Texte de la réponse

Dès la prise en charge de ses fonctions, la ministre a fait instruire le rapport de la commission de réflexion sur la refondation de la politique culturelle et a reçu M. Jacques Rigaud au cours d'un entretien où il lui a fait part directement de ses conclusions. Le rapport est en cours d'examen au regard des nouvelles priorités de l'Etat. Dès que le Gouvernement aura arrêté ses choix sur les missions et l'organisation du ministère de la culture, la ministre y répondra d'une manière globale. S'il est prématuré de donner dès maintenant cette réponse globale, les axes de réflexions sont proches de ceux du rapport Rigaud. Pour répondre à « cette demande d'Etat », il convient de souligner tout d'abord que la nouvelle politique culturelle est prise en charge par l'ensemble du Gouvernement. Elle est devenue une des priorités du budget 1998 avec une augmentation de 3,8 % et 550 MF de mesures nouvelles. Elle retrouve ainsi la base budgétaire de 1993. Le Premier ministre a pris l'engagement de porter la part de la culture à 1 % du budget de l'Etat en trois ans. Ensuite, le renforcement de l'échelon régional de la culture connaîtra une étape significative en 1998 : un volume important de crédits budgétaires sera déconcentré, auprès des préfetures de région. Cette mesure fait basculer le centre de décision de la gestion de la politique culturelle au niveau régional ; au niveau central, elle redonne force aux missions de définition d'objectifs, d'impulsion et d'évaluation des administrations centrales. Cet échelon régional des services de l'Etat sera également renforcé par la directive donnée en faveur d'une nouvelle politique contractuelle. L'objectif est de redonner toute sa place au partenariat avec les collectivités territoriales. Enfin, en ce qui concerne la réorganisation des directions centrales, les réflexions sont déjà engagées. La ministre est attentive à ce que ces réorganisations se fondent toutes sur un projet politique cohérent. Les directions de l'architecture et du patrimoine ont été rapprochées par la nomination d'un seul directeur, François Barré. Un projet de fusion est en cours d'élaboration, il devrait pouvoir être mis en place dès le début de 1998. Dominique Wallon, nommé directeur du théâtre et des spectacles le 19 novembre, est chargé de présenter pour le 31 janvier 1998 à Madame la ministre de la culture et de la communication un rapport sur les possibilités de rapprochement de la direction du théâtre et des spectacles, et celle de la musique et de la danse, afin d'apporter des solutions communes aux problèmes de plus en plus convergents de ces disciplines artistiques : formation et statut des professionnels, diffusion des oeuvres, relations avec les collectivités territoriales. Le rapport Rigaud soulignait la mission particulière de la délégation au développement et aux formations pour les actions transversales et le

pilotage des projets entre les directions du ministère. Le rôle de la délégation sera prochainement redéfini, recentré sur ses missions transversales, d'impulsion et d'évaluation, en charge de veiller à la mise en oeuvre des priorités définies par la ministre : l'accès aux pratiques artistiques et culturelles et l'aménagement culturel du territoire.

Données clés

Auteur : [M. Jean de Gaulle](#)

Circonscription : Paris (8^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3779

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : culture et communication, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : culture et communication, porte-parole du gouvernement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 septembre 1997, page 3127

Réponse publiée le : 8 décembre 1997, page 4483